

Du lundi 29/04/2019 au vendredi 3/04/2019

**CONDITIONS DE TRAVAIL (DUREE, RUPTURE, CDD...)**

<b>LS 03/05</b> <b>Page 4</b>	<b>Le retour forcé aux anciennes CCN du personnel ouvrier du bâtiment de 1990 va se prolonger</b> La suspension prononcée par la Cour d'appel de Paris sur l'application des deux Conventions Collectives Nationale des ouvriers du bâtiment de 2018 est devenue définitive. La Fédération Française du Bâtiment a annoncé, le 25 avril 2019, que leur nouvelle signature par une partie des syndicats, intervenue le 20 mars, est frappée d'opposition.
<b>LS 30/04</b> <b>Page 2-3</b>	<b>La Dares analyse les comportements des employeurs face à l'utilisation des contrats courts</b> D'après une enquête d'Offre emploi et recrutement (Ofer) de 2016 la part des contrats de très courte durée est de plus en plus importante dans l'ensemble des embauches en CDD, mais concentrée sur un nombre réduit de personnes, et sur des établissements qui font appel majoritairement à d'anciens salariés pour pourvoir leurs emplois en CDD d'un mois ou moins, avec de faibles perspectives d'embauche en contrat plus long pour ces derniers.
<b>LS 02/05</b> <b>Page 2-3</b>	<b>Index de l'égalité F/H : le défaut de publication des indicateurs peut désormais être sanctionné</b> <i>Décret n°2019-382 du 29 avril 2019 - JO 30 avril</i> Depuis le 1er mai 2019, une procédure de sanction peut être engagée contre un employeur n'ayant pas publié l'index de l'égalité H/F ou défini de mesures de correction en cas de résultat insuffisant. Les modalités de la mise en demeure par l'administration, préalable à l'application de la pénalité prévue en matière d'égalité professionnelle, ont en effet été déterminées par un décret du 29 avril 2019 de même pour le calcul de l'assiette de cette pénalité.
<b>LS du 3/05</b> <b>Page 3</b>	<b>Emplois francs : les conditions de recours sont élargies</b> <i>Décret n°2019-365 du 24 avril 2019 - JO 26 avril</i> Après un an d'expérimentation n'ayant pas abouti aux résultats escomptés, les modalités de mise en œuvre des emplois francs sont assouplies par un décret du 24 avril 2019. Le champ des bénéficiaires s'étend désormais aux adhérents à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et le délai dont dispose l'entreprise pour déposer sa demande d'aide est allongé à 3 mois.

**ÉCONOMIE**

<b>LS du 29/04</b> <b>Page 2-3</b>	<b>Le Parlement européen vote pour la création d'une Autorité européenne du travail</b> Les députés européens ont voté, le 16 avril 2019, en faveur de la proposition de règlement établissant une Autorité européenne du travail. La libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne sera le cœur de cible de cette Autorité qui aura comme objectif principal « de contribuer à assurer la mobilité équitable de la main-d'œuvre dans l'ensemble de l'Union et d'assister les États membres et la Commission dans la coordination des systèmes de sécurité sociale ».
<b>LS 29/04</b> <b>Page 1 et 2</b>	<b>Mesures sociales présentées le 25 avril 2019 par le Président de la République à l'issue du Grand Débat</b> <b>Principales mesures sociales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur l'emploi : objectif à LT 7 % de chômage en 2022 et plein emploi en 2025</li> <li>- Maintien de l'âge de départ en retraite à 62 ans, allongement de la durée de cotisation ou décote</li> <li>- Réindexation sur l'inflation des retraites de moins de 2 000 € au 1er janvier 2020 et de toutes les pensions en 2021 sur l'augmentation des prix</li> <li>- Seuil minimal de 1 000 € pour les retraités ayant eu une carrière complète</li> <li>- Reconduction de la prime MACRON,</li> </ul> Autres mesures annoncées : pas de fermeture d'hôpitaux pendant la durée du quinquennat pour assurer un accès au soin pour tous, réorganisation de l'Etat pour remettre plus de fonctionnaire sur le terrain, réforme constitutionnelle (introduction d'une part de proportionnelle), simplification des règles du référendum d'initiative partagée.
<b>LS 29/04</b> <b>Page 4</b>	<b>Saisine du Conseil constitutionnel sur la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises</b> Un recours est déposé par les députés des groupes Les Républicains, France Insoumise, PS, Gauche Démocrate et Républicaine. Les principaux points soulevés portent sur la privatisation d'Aéroport de Paris et de la Française des jeux.
<b>LS 30/04</b> <b>Page 3 - 4</b>	<b>Le chômage continue de reculer au premier trimestre 2019</b> <i>Dares Indicateurs n°021 avril 2019 &amp; Pôle emploi</i>

	Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A recule de 0,7 % au premier trimestre, sur un an de 1,5 %. Il y a une stabilité du nombre total de personnes en recherche active de même pour le chômage des jeunes.
<b>LS 02/05</b>	<b>Assurance Chômage et contrats courts : il y aura bien un bonus-malus</b> <i>AFP</i> Dans un entretien au Echos, la ministre du travail indique qu'un décret est prévu cet été dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage et traitera : des contrats courts, d'un bonus-malus, de la permittance, et de l'indemnisation des hauts revenus (les cadres).
<b>LS 03/05</b>	<b>Exonération des heures supplémentaires et pouvoir d'achat</b> Selon Matignon la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires rapportera 3 milliards d'euros de pouvoir d'achat en 2019.

## FORMATION

<b>LS 30/04</b> <b>Page 5-6</b>	<b>98% des recommandations de France compétences sur les coûts-contrat d'apprentissage ont été suivies</b> Seules 123 recommandations sur 6728 n'ont pas été suivies par 14 commissions paritaires de branche en raison d'absence de nouvelles valeurs ou les nouvelles valeurs proposées ne respectaient pas les recommandations. Un prochain décret définira les niveaux de prise en charges définitifs des branches professionnelles et des diplômes concernés.
------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)

<b>LS 30/04</b> <b>Page 1-2</b>	<b>Parité des listes de candidats : la Cour de cassation étoffe son mode d'emploi</b> Dans un arrêt du 17 avril 2019, la Cour de cassation confirme que lorsque plus de deux postes sont à pourvoir, un syndicat peut présenter une liste incomplète comportant moins de candidats que de sièges à pourvoir, tant que les règles de parité entre hommes et femmes sont respectées. Si tel n'est pas le cas, il incombe au juge d'annuler l'élection des derniers élus du sexe surreprésenté en suivant l'ordre inverse de la liste des candidats. La Haute juridiction alerte dans un second arrêt que l'ordre peut être impacté par les ratifications affectant la liste.
------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PROTECTION SOCIALE

<b>LS 02/05</b> <b>Page 1-2</b>	<b>La procédure de reconnaissance des AT-MP changera au 1er décembre 2019</b> Un décret du 23 avril 2019 modifie la procédure de reconnaissance des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles relevant du régime général. La nouvelle procédure, applicable aux AT-MP déclarés à partir du 1er décembre 2019, encadre la formulation de réserves par l'employeur, et séquence la phase d'instruction des dossiers dans des délais très précis.
<b>LS 02/05</b> <b>Page 4</b>	<b>La liste des établissements ouvrant droit à l'Acaata est complétée</b> 2 arrêtés du 19 avril 2019 modifient et complètent la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante, susceptible d'ouvrir droit à l'Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante. Un 3 <sup>ème</sup> arrêté du même jour modifie et complète pour sa part la liste des établissements et des métiers de la construction et de la réparation navale susceptible d'ouvrir droit à l'Acaata.
<b>LS 30/04</b> <b>Page 6</b>	<b>Aide aux aidants familiaux dès 2020</b> <i>Ministre des Solidarités, Agnès BUZIN, 26 avril 2019, RMC et BFMTV- AFP</i> Le gouvernement prendra dès 2019 des mesures en faveur des « aidants » familiaux pour une application dès janvier 2020. La ministre est favorable à un congé rémunéré et/ou des droits contributifs à la retraite précisant qu'il faut encore définir la durée et les conditions de rémunérations d'un congé comme celui-ci.